



RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL ANNÉE 2021

Ville de LIANCOURT

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Liancourt organise un concours des illuminations et décorations de Noël.

Le concours a pour but de promouvoir l'investissement des Liancourtois et des commerçants dans le développement d'une ambiance féérique au sein de la ville. L'objectif poursuivi est d'animer la cité, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite. Le concours est ouvert à tous les Liancourtois (à l'exception des élus municipaux de Liancourt et des membres du jury) ainsi qu'aux commerçants.

Les illuminations et décorations doivent impérativement être visibles de la rue et installées sur le domaine privé. Elles ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public.

Les illuminations des particuliers doivent être visibles entre 17h00 et 22h00.

Les décorations et illuminations des commerçants doivent être visibles aux horaires d'ouverture de leur commerce.

Les personnes désirant participer au concours doivent obligatoirement s'inscrire avant le 6 décembre 2021. Pour ce faire elles peuvent :

- remplir le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site www.ville-liancourt.fr
- remplir le coupon disponible dans le flash municipal de novembre et le déposer à la mairie de Liancourt - 232 rue Jules Michelet, aux horaires habituels d'ouverture.

Article 3 : Dates du concours

Les inscriptions au concours sont ouvertes à compter du 8 novembre 2021. La clôture définitive des inscriptions est fixée au 6 décembre 2021.

Les balcons et fenêtres, maisons, cours, jardins et commerces doivent être illuminés du 3 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Article 4 : Catégories et prix

Le concours des illuminations et décorations de Noël est composé de quatre catégories distinctes :

- la catégorie "Balcons et fenêtres" (appartements)
- la catégorie "Maisons avec cour ou jardin"
- la catégorie "Maisons sans cour ni jardin" (façades)
- la catégorie "Commerçants"

Dans chaque catégorie, 3 prix seront décernés : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix.

Un Prix de l'originalité sera décerné toutes catégories confondues.

Enfin un Prix spécial "rue la plus féérique" sera décerné par le jury.

Article 5 : Critères de jugement et notation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Critères	Points
Esprit de Noël	0 à 5 pts
Harmonie	0 à 5 pts
Originalité	0 à 5 pts
Note personnelle du jury	0 à 5 pts
Note finale	/20

Les participants sont invités à utiliser des illuminations respectueuses de l'environnement dotées d'ampoules à faible consommation et à privilégier les décorations naturelles. Ceci ne constitue toutefois pas un critère d'évaluation.

Article 6 : Composition du jury

Le jury est composé d'élus municipaux et de personnalités impliquées dans la vie locale. Les décorations seront évaluées lors d'un ou plusieurs passages.

Le dernier passage pourra avoir lieu jusqu'au 7 janvier 2022. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées sans y avoir été invités.

Article 7 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront communiqués sur le site internet et la page Facebook de la ville de Liancourt.

Les lauréats seront personnellement informés de la date de la remise officielle des prix qui se déroulera au début de l'année civile. Les lots non distribués pourront être retirés durant le mois de janvier à la mairie de Liancourt. Passé ce délai, ils resteront propriété de la commune de Liancourt.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants au concours autorisent les organisateurs à photographier ou à filmer leurs illuminations et décorations de Noël et consentent à ce que les photos ou vidéos réalisées soient publiées dans les supports de communication de la ville de Liancourt ou puissent faire l'objet d'une exposition.

Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours des illuminations et décorations de Noël entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.